



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Sommaire :

1. Rappel des événements marquants de l'exercice 2024
2. La section de fonctionnement
3. La section d'investissement
4. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

Dans le cadre de l'application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe et de l'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les communes, quelle que soit leur strate démographique, doivent rédiger une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le Budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le Budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Pour cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer des opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

1. Rappel des événements marquants de l'exercice 2024

Le Budget primitif 2024 a été voté le 9 avril 2024 par le Conseil municipal.

Durant l'année 2024, les travaux sur l'église se sont poursuivis et ainsi que les travaux d'études pour l'aménagement de la rue du Bourg, entre le rond-point de Ti Mean et l'église.

De nombreux travaux routiers ont également été réalisés : création d'un chaussidou, d'une zone 30...

Section	Dépenses		Recettes	
	Inscrites	Réalisées	Inscrites	Réalisées
Fonctionnement	2 128 305,35 €	2 028 817,15 €	2 128 305,35 €	2 263 752,43 €
Investissement	1 860 497,28 €	1 240 890,27 €	1 860 497,28 €	1 061 863,46 €

2. La section de fonctionnement

a. Généralités

Le Budget primitif 2024 a été voté le 3 avril 2025.

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires des agents communaux représentent 42,48 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent 2 235 861,56 €.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, centre de loisirs, locations de salles...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent 2 235 861,56 €.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

En 2025, le virement à la section d'investissement est de 300 147,82 €.

b. Les principales dépenses et recettes de la section

Chapitre	Libellé	Dépenses €	Recettes €
011	Charges à caractère général	584 077,74	
012	Charges de personnel et frais assimilés	949 800,00	
013	Atténuation de charges		18 000,00
014	Atténuation de produits	82 551,00	

Mairie de SAINT-PABU - Ti Ker Sant Pabu

49 rue du Bourg - 29830 SAINT-PABU

Tél : 02.98.89.82.76 - Fax : 02.98.89.78.10

Courriel : mairie@saint-pabu.bzh - Site internet : www.saint-pabu.bzh

023	Virement à la section d'investissement	300 147,82	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	85 000,00	29 050,00
65	Autres charges de gestion courante	176 720,00	
66	Charges financières	57 000,00	
67	Charges exceptionnelles	100,00	
68	Dotations aux amortissements et provisions	465,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes		126 950,00
73	Impôts et taxes		125 000,00
731	Fiscalité locale		1 485 000,00
74	Dotations et participations		396 293,00
75	Autres produits de gestion courante		45 198,56
76	Produits financiers		
77	Produits exceptionnels		10 370,00
	Total	2 235 861,56	2 235 861,56

c. La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2025 sont :

Taxe foncière sur le bâti (TFB)	33,41 %
Taxe foncière sur le non bâti (TFNB)	47,98 %
Taxe d'habitation	20,88 %
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires	60% de 20,88%

Le montant total prévisionnel 2025 au titre de la fiscalité directe locale est de 1 274 397 €.

d. Les dotations de l'Etat

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 345 971 € soit une baisse de 47 445 € par rapport à 2024 (393 416 €).

3. La section d'investissement

a. Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études ou de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : 2 types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau bâtiment, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b. Les principales dépenses et recettes de la section

Chapitre	Libellé	Reste à réaliser €	Dépenses €	Reste à réaliser €	Recettes €
001	Solde d'exécution				127 616,54
020	Dépenses imprévues				
021	Virement de la section de fonctionnement				300 147,82
040	Opérations d'ordre entre sections		29 050,00		85 000,00
041	Opérations patrimoniales				
10	Dotations, fonds divers et réserves				120 000,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé				234 935,28
13	Subventions d'investissement			292 929,35	613 138,00
16	Emprunts et dettes assimilées		260 000,00		467 346,00
20	Immobilisations incorporelles	34 125,40	42 000,00		
204	Subventions d'équipement versées	16 624,45	17 250,00		
21	Immobilisations corporelles	49 563,13	353 900,00		
23	Immobilisations en cours	8 600,00	1 430 000,00		
	Total	108 912,98	2 132 200,00	292 929,34	1 948 183,64
		2 241 112,98		2 241 112,98	

c. Les principaux projets de l'année 2024 sont les suivants :

Frais d'études (boulodrome...)	: 42 000 €
Achat de terrains	: 150 000 €
Aménagements de terrains	: 30 100 €
Installation de voirie (marquage, signalétique)	: 100 000 €
Participation Territoire Numérique Educatif (TNE)	: 15 000 €
Aménagement de la Rue du Bourg (phase 1)	: 1 120 000 €

4. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a. Recettes et dépenses de fonctionnement

Les recettes et dépenses de fonctionnement sont réparties comme suit :

Dépenses :	Crédits reportés 2024	0 €
	Nouveaux crédits	2 235 861,56 €
	Total	2 235 861,56 €
Recettes :	Crédits reportés 2024	0 €
	Nouveaux crédits	2 235 861,56 €
	Total	2 235 861,56 €

b. Recettes et dépenses d'investissement

Les recettes et dépenses d'investissement sont réparties comme suit :

Dépenses :	Crédits reportés 2024	0 €
	Nouveaux crédits	2 241 112,98 €
	Total	2 241 112,98 €
Recettes :	Crédits reportés 2024	127 616,54 €
	Nouveaux crédits	2 113 496,44 €
	Total	2 241 122,98 €

c. Principaux ratios (population totale au 01/01/2025 = 2 135 habitants)

Dépenses réelles de fonctionnement / population	:	857,48 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	:	1 033,64 €
Dépenses d'équipement brut / population	:	907,82 €
Dotation globale de fonctionnement / population	:	162,05 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	:	51,88 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	:	94,74 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	:	87,83 €
Produits des impositions directes / population	:	693,21 €
Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	:	17,04 %

d. Etat de la dette

Encours de la dette	:	2 409 087,37 €
Annuité 2024 en capital	:	259 087,37 €
Annuité 2024 en intérêts	:	56 569,95 €



Le Maire,
David BRIANT